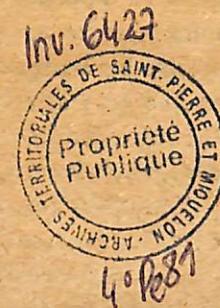


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr. 6
Reclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

A la veille de la Banqueroute

La faillite du Budget Les responsabilités.

Cette fois, ça y est, plus moyen d'y échapper. Encore six ou sept mois, et ce qui nous apparaît comme certain aujourd'hui sera alors évident pour tout le monde: il n'y a plus le sou dans la Caisse de l'Administration et la Caisse de réserve elle-même est vide.

A partir du 1^{er} janvier 1910, on devra surseoir à tout paiement les fonctionnaires eux-mêmes et cela en effraie déjà quelques uns *devront attendre* plusieurs mois, peut-être même une année avant de pouvoir toucher un sou de leur traitement.

Hatons-nous d'ajouter que nous ne sommes nullement surpris de tout ceci; nous sommes même étonnés que cela ne soit pas arrivé plus tôt car voilà au moins trois ans que nous l'avions annoncé dans ce journal.

Mais il n'est pas inutile d'y revenir et de démontrer aujourd'hui, avec des preuves à l'appui, que si cet état de choses n'a pas été désiré ou même *voulu* tant par le Ministre des Colonies que par l'ex-Administrateur Antonetti, on n'a du moins, d'un côté comme de l'autre, absolument *rien fait* pour l'éviter.

On peut dire que depuis 1906 la situation financière de la Colonie s'est aggravée d'une façon effrayante.

Chacun sait en effet que le projet de budget afférent aux dépenses du Ministère des Colonies, prévoyait déjà, pour cette année

1906, une première diminution sur la subvention annuelle accordée à la Colonie par la Métropole, et qui s'élevait encore à 87,000 francs. Depuis lors cette subvention a été réduite de nouveau, et pourtant le Gouverneur d'alors, M. Angoulvant, trouvait déjà la situation *extrêmement grave*.

« La situation financière et économique, écrivait-il à M. le Ministre des Colonies, est malheureusement *plus grave* qu'on ne le pense, et un *relèvement* de la subvention est indispensable si l'on veut éviter la *faillite*. »

Malheureusement on ne voulait pas l'éviter cette faillite, et aujourd'hui elle est, au moins virtuellement, un *fait accompli*.

Le Ministre est d'autant plus coupable qu'il fut mis, alors, et très exactement au courant de la situation existante.

« L'armement local continuait, en effet, M. Angoulvant, est à bout de ressources; la Caisse de réserve est à peu près vide; la commune de St-Pierre a 35,000 francs de dettes et il lui faudrait 30,000 francs de ressources nouvelles pour équilibrer le budget; ses édifices publics (maisons d'école, notamment), tombent en ruines et sa conduite d'eau est dans un état qui dans ce pays où les incendies sont très fréquents, inspire les plus vives inquiétudes. En remaniant son régime fiscal, on n'obtiendra guère plus que 6 à 8,000 francs de recettes supplémentaires.

« Le budget local de l'exercice en cours a été équilibré — sur le papier — avec un *prélèvement* de 49,000 francs sur la Caisse de réserve et il se clora par un *déficit* de 30,000 francs environ qui épuisera le fond de réserve et de prévoyance.

Je ne pourrai donc pas recourir, pour équilibrer le budget de 1906, à l'expédient financier du *prélèvement* sur la Caisse de réserve, qui se conçoit — et c'est le véri-

table sens du décret du 20 novembre 1882 — en fin d'exercice pour combler le déficit, mais qu'on ne peut admettre sinon à titre exceptionnel, avant le commencement de l'exercice et pour en assurer l'équilibre.

« A cette insuffisance de ressources — 49,000 francs — viendront s'ajouter les réductions qu'il sera probablement nécessaire de faire subir aux prévisions de l'Exercice.

« En outre, lorsqu'il sera établi que la Commune de St-Pierre, ayant demandé aux habitants un effort supplémentaire, dans la limite de leurs facultés contributives, ne peut, malgré ses nouvelles ressources, équilibrer son budget. Je devrai l'y aider par une subvention, sous peine de voir interrompu les services municipaux d'état civil, d'hygiène, d'assistance, d'eau, de lumière... En résumé... « pour me permettre d'établir un budget *sincère*, dont les prévisions de recettes seraient certainement réalisables, dont les prévisions de dépenses ne laisseraient place à aucune plus-value, il faudrait que je puisse disposer d'une somme de 110,000 francs environ. L'équilibre du budget de 1906 est à ce prix ».

Donc, non seulement le Ministère était bien renseigné sur la situation financière et économique du pays, mais à côté du *mal* M. Angoulvant n'hésitait pas à indiquer le *remède*.

« Lorsqu'une Colonie ajoutait-il, « trouvait aux prises avec de pareils embarras financiers, trois solutions se présentent, qui peuvent être adoptées, l'une de préférence aux autres ou simultanément. 1^o Réduction des dépenses, 2^o Crédit de nouveaux impôts, 3^o Aide métropolitaine. »

Or, en ce qui concerne la réduction des dépenses « impossible, disait-il, de les compromettre davantage. »



Quant à la création d'impôts nouveaux, le moment ne semble pas opportun pour accroître les charges d'une population qui, bien que très attachée au sol aride de la petite patrie, préfère, devant la misère croissante, courir les risques d'un exil dans les pays étrangers voisins. »

« Seule, donc, concluait-il enfin, l'aide métropolitaine se traduisant par un fort relèvement de la subvention permettra d'obtenir l'équilibre du budget prochain. »

Ainsi parlait M. Angoulvant qui, il faut bien le reconnaître, avait une autre envergure administrative que le fanfaron d'Antonetti jadis si cher à nos adversaires.

Que ceux-ci nous montrent donc un rapport semblable à celui dont nous venons de citer quelques passages et nous croirons peut-être qu'il a vraiment fait quelque chose d'utile pour notre Colonie !

En attendant nous nous proposons, dans un prochain article, de démontrer qu'il est tout aussi coupable que le Ministre, qu'il a d'ailleurs trompé grossièrement en maintes circonstances, et que non seulement il n'a rien fait pour le relèvement de ce pays, mais qu'il a encore contribué à l'enfoncer plus avant dans l'ornière où il se débat impuissant.

Trop tard !

Les dépêches ont annoncé une interpellation faite à la chambre, la semaine dernière par M. de Lanessan Président du Comité de défense des intérêts de la Colonie, et nos adversaires enthousiasmés en prennent occasion pour essayer de faire croire que nous serons bientôt *redétables* à ce Comité des quelques réformes qui vont paraître, nous être enfin accordées.

Ce Comité a évidemment toutes les *qualités*, du moment qu'il a été fondé en dehors de M. L. Légaré, mais il a tout de même un *grand avantage*: c'est d'être *trouvé trop tard*.

Si l'on en croit nos adversaires M. de Lanessan n'aura qu'à ouvrir la bouche pour qu'aussitôt les réformes pluvent du ciel, comme pluie d'écrevisse sur notre malheureuse colonie. Tant mieux si c'est vrai, mais tout de même, sans parler des nombreuses dérives de notre Défégé, à quoi ont *accroché* les *rapports* de tous les Gouverneurs Administrateurs, et même Inspecteurs qui se sont succédés à St-Pierre depuis quatre

ou cinq ans et qui, tous, nous le savons, ont conclu à l'urgente nécessité d'opérer les diverses réformes dont il est question en ce moment ?

Ces rapports parfaitement *détaillés* n'auront-ils pas plus de poids dans la balance ministérielle que tout ce que pourra faire M. de Lanessan qui ne connaît de St-Pierre que ce qu'on a bien voulu lui en dire ?

Oui, sans doute, et le brave M. de Lanessan arrive *bien tard, bien trop tard*, avec son Comité. Avec lui nous aurons donc des *réformes*, mais *sans lui nous* en aurions eu tout de même, et c'est ce qui nous console.

BOYCOTTONS-LES.

« *Boycottons-les* », nous écrit un de nos amis, en parlant de nos adversaires, « ils le méritent bien après tout ce qu'ils ont fait pour nous empêcher d'avoir les écoles libres. »

A notre tour nous nous adressons à tous les vrais partisans de ces écoles et leur disons: Que *pensez-vous* de cette idée? Pour nous, elle a sa valeur et mérite qu'on s'y arrête.

Chacun sait que le *boycottage* d'un adversaire quelconque consiste à *ne rien lui acheter* en fait de marchandises, ou tout au moins à donner, quand on le peut, la *préférence* à d'autres.

Eh bien! si tous les vrais partisans des Ecoles libres voulaient s'entendre et s'imposer, à partir d'aujourd'hui, *cette ligne de conduite*, nos adversaires, qu'ils ou à peu près, sont commerçants, ne tarderaient pas à regretter la politique de haine qu'ils ont suivie avec tant d'acharnement dans cette question *écoles*.

Et pourquoi ne le ferions nous pas?

D'abord nos adversaires, *les premiers*, nous en donnent l'exemple, car cette ligne de conduite est la leur depuis déjà fort longtemps. Ils ont cela de bon qu'ils savent s'entendre, *s'unir et marcher* à peu près *la main dans la main*, quand il s'agit de nous combattre et de nous nuire en quelque façon. De plus, relisez attentivement l'article du *18e siècle* que nous avons reproduit dans notre dernier numéro, et dites nous si *tous les moyens* ne sont pas bons à nos adversaires pour arriver à leurs fins.

L'aimable correspondant qui s'est fait leur interprète auprès de ce journal n'a pas craint en effet de recourir au *mensonge*

et à la *calomnie* pour essayer de faire croire qu'il s'agissait non pas d'*écoles libres laïques*, mais d'*écoles congréganistes et cléricales*, c'est à dire destinées à être gérées par des *religieux* et des *prêtres*. Sans doute, ils n'ont trompé personne, mais l'intention de nuire n'en subsiste pas moins et s'il avait été en leur pouvoir à eux empêcher l'ouverture du Collège St. Christophe, ils l'auraient certainement fait.

De tels procédés exigent une réaction, mais, une *réponse* à laquelle nos amis ne seront pas *insensibles*; celle-ci est pas de meilleure que le *boycott*.

Donc, et maintenant que ce soit l'*ordre* de tous les vrais partisans des écoles, *boycottons* nos adversaires.

En faveur de nos petits pêcheurs.

On se rappelle que le Conseil d'administration de la Colonie a voté la diminution des droits de navigation, les ramenant de 3 francs à 0 fr. 50 centimes pour tout va-
peur qui transporterait nos marins pêcheurs à raison de 90 francs l'un.

Cette mesure, à moins d'être une hypocrisie administrative, avait évidemment pour but de diminuer les charges de nos pêcheurs. Malheureusement pour ces derniers, aucun affrêteur, pas même *La Morue Française*, qui cependant a été la première à apporter des améliorations sensibles au sort de nos marins pêcheurs, n'a pu effectuer ce transportement à ces conditions, tellement elles étaient impossibles à remplir.

Mais alors, de deux choses l'une: ou bien l'Administration locale, d'accord avec le Ministre, a voté simplement *se tailler un bout de réclame* sur le dos des gros affréteurs et en particulier de *La Morue Française*, en leur imposant des conditions qu'elle savait d'avance inacceptables, ou bien elle a voulu, réellement améliorer le sort de nos pêcheurs en diminuant leurs charges.

Et dans ce dernier cas, nous demandons que le Chef de la Colonie, fasse verser à tout les *petits pêcheurs* faisant la pêche côtière, ainsi qu'à chaque passager isolé une somme de 30 francs représentant la différence entre celle de 90 francs fixée par le Conseil d'administration, et celle de 120 francs qu'ils ont été obligés de verser pour leur passage.

De cette façon, le sacrifice que la Colonie voulut s'imposer en réduisant les droits de navigation, et en abandonnant la différence aux affréteurs profitera aux *petits pêcheurs* et aux *petits pêcheurs* seulement; mais cela, l'Administration se gardera bien de le faire, pour la raison bien simple qu'elle n'a jamais eu l'intention bien arrêtée de faire ce sacrifice.

Nous sommes, en effet, plus convaincus que jamais, que le Conseil d'administration n'a *raté* cette diminution des droits de navigation que parce qu'il était certain d'*avance* que ces conditions ne seraient *acceptées* par aucun affréteur, comme nous n'avons eu la preuve.

Le *bluff*, toujours le *bluff*! mais personne ne s'y laissera prendre.

TRÉSOR COLONIAL.

Ne va-t-on pas rechercher le ou les voleurs du Trésor?

Nous voudrions savoir si M. le juge d'instruction Vernerey a terminé son enquête à ce sujet, car on n'en parle plus depuis longtemps. Or, 36.810 francs ont été volés, et cette somme est le fruit du travail et des versements des contribuables de cette colonie.

Nous avons des comptes à demander à cet effet à la justice et à l'administration locale. Les voleurs ne peuvent pas rester impunis.

Les bruits les plus divers circulent à ce sujet dans le pays.

Vernerey qui, à l'occasion de la manifestation du 16 novembre, a été chargé de faire une enquête a cité dans son cabinet un très grand nombre de personnes de la ville. Il est presque que toute la population de son cabinet, M. Vernerey ayant été très utilement questionné par les personnes à cette occasion sur la manifestation.

Il est presque que l'affaire du Trésor sera jugée dans les prochains mois que l'histoire de la manifestation de vue judiciaire sera jugée.

Il est presque que l'affaire traiterait simplement de la peur aux gens qui n'avaient pas pu faire ce qu'ils pouvaient avoir.

Mais, en ce qui concerne le Trésor, il y a eu vol de 36,810 francs, il y a des voleurs et il faut les trouver.

M. Demalvalain, Trésorier-payeur a insisté sur l'intérêt à ce que les voleurs soient

retrouvés, autrement les responsabilités les plus graves pèseraient sur lui.

Nous reviendrons sur cette question en temps et lieu et aussi longtemps qu'il faudra.

La paix ou la guerre.

Comme beaucoup d'autres sans doute, nous pensons qu'il ne sera plus question de cette fameuse manifestation du 16 novembre dernier, encore moins de *poursuites à intenter* contre les honorables pères de famille qui n'ont fait que leur strict devoir en réclamant énergiquement la *liberté* de pouvoir élever leurs enfants à leur guise; mais il *paraît* que la *comédie* organisée et agencée de toutes pièces, par certains fonctionnaires qui n'ont *réellement* de *bravoure* que lorsqu'ils se sentent à l'abri des calons de nos navires de guerre, va avoir les honneurs de la publicité et de la scène.

Nous croyons savoir en effet que la Chambre des mises en accusation s'est réunie les premiers jours de cette semaine et qu'elle a décidé d'engager des poursuites contre MM. Jacques Légarde, Auguste Salomon, Maurice Vieillot, Joseph et Ernest Foliot.

Ces messieurs sont bien tranquilles à ce sujet. Ils savent que s'il y a des juges à St-Pierre, il y en a fort heureusement d'autres à Paris, qui eux au moins, n'attendront pas qu'un navire de guerre vienne mouiller dans les eaux de la Seine, pour pouvoir rendre un jugement équitable, suivant leur conscience.

Non, mais « l'Amiral-Aube » serait-il donc signalé au cap Race ou ailleurs, pour que nos *Chercheurs de la Pétasse* osent de nouveau enfourcher leur cheval de bataille et essayer de nous terroriser?....

On nous avait dit cependant et nous l'avions cru, que M. l'Administrateur Didelot, avait été envoyé à St-Pierre pour ramener le calme dans la population.

Il aurait peut-être pu se flatter d'y avoir réussi sans cette mesure vexatoire qu'il vient, sinon d'ordonner, du moins de permettre et grâce à laquelle de nouveaux troubles sont en perspective.

« Qui sème le vent, récolte la tempête » dit le proverbe.

Pour nous, nous le répétons, nous avons toujours été les premiers à désirer la *paix* et la *tranquillité* avec, tout de même, un peu de *liberté*, mais la *guerre* ne nous a jamais fait peur.

Si donc nos adversaires, fonctionnaires

ou non, dignes émules des Sasy des Vaches, des Teulon, ou seulement des Mazier et des Daygrand, veulent la *guerre*, nous sommes prêts à l'accepter et nous avons même assez de confiance dans l'issue de la bataille pour imiter la belle conduite des français à Fontenoy, et ne tirer que les derniers.

« Tirez les premiers ! Messieurs les fonctionnaires ! »

Qui l'a fait? C'est-il de Vannes?

Il paraît qu'un de nos plus sympathiques gendarmes a l'intention de nous quitter à l'automne prochain.

Après de longues années de bons et loyaux services à la protection et à la défense de je ne sais pas quel, n'en plus, ni vous non plus, il va pouvoir prendre une douce retraite que tout le monde, et surtout lui, reconnaîtra pas volée.

Que voulez-vous? Tout n'est pas rose dans ce fichu métier de gendarme colonial.

Les fréquentes stations sur les strapontins des antichambres administratives; les nombreuses tournées à la campagne où le pire souci est celui de cueillir, au printemps, les quelques rares pissenlits de nos chemins, les longues et pénibles séances de roupillon sur le lit de camp, tout cela est plus qu'il n'en faut pour ébranler la plus forte constitution.

Il faudra nous resigner à la séparation et pleurer une nouvelle perte. Heureusement, et cela nous savons de source absolument certaine, le pauvre homme ne sera pas abandonné, tant mieux. Vivent les âmes généreuses!

Un sien parent, appartenant au clergé de Nantes, a ménagé une petite sinécure à notre cher ami. Vous me demandez laquelle? Celle de Suisse dans l'importante église de X...

Et voilà comment un anticlérical de marque à ses heures, un mangeur de curé suivant les besoins de la cause et les vengeances personnelles d'un esprit plus qu'étroit, ne craindra pas, dans quelques mois, de s'affubler du licorne chamaré, et de faire résouvenir les dates du temple saint des coups de sa canne plombée.

On annonce qu'une quête, à domicile va être faite pour offrir, à l'estimé Pandore, une hallebarde en souvenir de son inutile et coûteux pas sage parmi nous.

MAI-RIANT.



DROLE DE MAIRE.

Serait-il vrai que le Maire de l'Ile-aux-Chiens se serait encore oublié au point de traiter de *Voyou* un honorable magistrat qui passait sur le quai de St-Pierre.

S'il est vrai qu'on lui attribue des propos qu'on lui attribue sont exacts, nous le plaignons sincèrement ainsi que la Commune dont il est le 1^{er} magistrat.

Nous trouvons que ce Monsieur fait beaucoup trop de bruit et s'occupe de bien des choses qui ne le regardent pas, ses administrés commencent à la trouver mauvaise et à s'en émouvoir. Ce n'est pas pour cela, disent-ils, qu'ils l'ont élu. Ils veulent un Maire sérieux, pondéré, plein de bon sens et de prudence.

Voilà donc un maire qui n'est plus rien du tout, puisqu'il est en pleine opposition avec la grande majorité de la population. La preuve en était déjà palpable lors de la dernière pétition. Bien que celle-ci fut couverte de la signature de presque tous les électeurs, non seulement il n'a point voulu marcher avec eux, mais, chose inouïe, il leur a fait le sanglant affront de ne point vouloir légaliser leurs signatures. Il a fallu qu'il aille consulter... et c'est la mort dans l'âme qu'il s'est exécuté.

Drôle de Maire !

Flanqué de quelques acolytes du même esprit que lui, il trame et complot toutes sortes de choses qui ne sont pas de son ressort.

Il a beau faire, la plupart des Conseillers ne tomberont pas dans le piège qu'il veut leur tendre et ne consentiront pas à se mettre à sa remorque ni à se faire les plats valets d'un tel individu.

Un vieux proverbe dit que quand on crache en l'air, on s'expose à recevoir casur le nez, et puis on se rend ridicule lorsque comme Don Quichotte on va se battre contre des moulins à vent.

Le meilleur conseil (d'ami) que nous puissions donner à M. Poirier c'est de se retirer de lui-même de la Mairie, car nous le savons, les gens de l'Ile à quelque parti qu'ils appartiennent sont bien décidés à lui faire une sortie de Grenoble.

Il y a des choses que le peuple n'oublie pas et il sait en faire bonne justice.

Et puis une chose en ramène une autre, les fournisseurs de M. Poirier se sont émus eux aussi paralt-il, plus que de coutume, et de nombreuses maisons se sont empressées de lui envoyer leur petit compte.

Les mauvaises langues auront beau dire que ceux qui présentent leur compte avec tant d'empressement ont du marquer « *avec une plume à trois becs* », tous les créanciers ne sont point d'humeur à se contenter comme paiement d'un tel bonnement.

Nous supplions cependant les fournisseurs de Monsieur le Maire de lui donner le temps d'équilibrer le budget municipal avant d'équilibrer son propre budget, les intérêts de la Commune d'abord; les siens ensuite! C'est par pur dévouement qu'ils s'est porté sur une liste et qu'il a voulu se faire élire... et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour aller à la pêche à la ligne.

Où est le menteur ?

Nous recevons de l'Ile-aux-Chiens la lettre suivante :

Nous donnons à *M. Poirier, maire de l'Ile-aux-Chiens*, le démenti le plus formel.

Il a bel et bien traité ses administrés d'imbéciles, en public, sur le quai de St-Pierre. Puisqu'il vient maintenant nous faire passer pour des menteurs, nous sommes prêts à prouver ce que nous avançons.

Ile-aux-Chiens, le 10 mai 1909.

Signé : Joseph GAUTIER
Simon LAIGNOULT.

Variétés.

Pot pourri.

Je vais vous dire une romance

Une romance à ma façon

Ton, ton, ton, ton, tontaine ton ton

Voici comment elle commence:

Un jour, un vrai *pied roug'* sur un « *doris* »

[perché

Tenait dedans son bec un *propos* mal famé
Lorsqu'un « *black* » St-Pierrais, attiré par

l'odeur

S'écria tout à coup « *cela fait mon bonheur* »

Sur l'air du tra la la la

Sur l'air de.

As tu vu la *casquette*, la *casquette*

As tu vu la *casquette*. . . .

D'un certain boulanger

Qui vend son *pain* sans *l'peser*

L'agent de police

Lui dit, sans malice
« Ton pain n'a pas « *l'poëds* »
« J'te dresse un procès ! »

Alors not'r boulanger

Sur tous les murs fait afficher

« La farine est très chère

« Mironton, ton, ton, mirontaine

« La farine est très chère

« Mais j'suis pas un voleur

« Mais.

Quand j'étais *commis*, v'là 15 ans passés

J'ai fait provision d'*patatais rayés*

On n'a jamais su qu' j' les avais volés

Pour... en procurer un à mon vieux papa

Qu'un jour à l'*Hôpital* galement, l'on porta:

Le pauvre, en eût-il d la misère

Je n'en aurai pas autant j'espére

Car.

J'ai de beaux écus tout plein ma *casquette*

J'ai de beaux écus, l'on n'en aura pas

A moins que.

L'on me fasse encore un procès...

Bah ! s'il faut *casquer*, j'*casquerai*!

A LOUER

Ensemble ou séparément.

À partir de ce jour pour jusqu'au premier
Avril 1910.

L'ancienne habitation de MM. Poirier
et Dupont, précédemment occupée par M.
Biraben Paul.

S'adresser à Monsieur Goutière.

A VENDRE OU A LOUER

des conditions impossibles

une: ou bien
L'habitation Beus

Accord avec le
Comptenant: Menent se tailler un
morceau, à marcher dos des gros aima-
terie, tonnellerie, de « La Morue Fran-
boulangerie, imposant des conditions
tristes, graves, ca-
tion, graves, ca-
réellement améliorer le
bureaux et divers en diminuant leurs

S'adresser à Mons.
cas, nous demandons
colonie, fasse verser a

AVI's faisant la pêche cō-
passager isolé une

Prochainement paraîtra, dans un
article humoristique :

« LE NOUVEAU CLUB »

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.